



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20211127-41_2021-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°41

DATE DE LA CONVOCATION 22/11/2021	L'an deux mille vingt et un Le vingt-sept novembre à neuf heures et quinze minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 22/11/2021	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 10 Présents : 9 Absents représentés : 0 Votants : 9	Etaient présents : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Laurent RONDEAU - Isabelle ROBERT - José MATIAS CARVALHO DE MOURA - Patricia BAZOT - Olivier MAUGER– Olivier FLIGNY Absents représentés : Néant Absent : Sylvain GUICHARD Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MAUGER Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°41 OBJET : Décision Modificative : Virement de crédit du compte 2131 au compte 2051	Monsieur le Maire assisté de Madame Elizabeth DUFOUR, 2 ^e adjointe en charge des finances exposent : Lors de l’élaboration du BP 2021, section investissement dépense, la somme de 500 euros avait été votée pour l’article 2051 (concessions et droits similaires servant à mander les factures de concessions et droits d’accès cloud des logiciels, entres autres). Or cette somme ne suffit pas à couvrir les frais du forfait annuel du logiciel JVS d’un montant de 6 536.40 euros. Afin de pouvoir mandater cette facture, Monsieur le Maire, sur avis de Mme DUFOUR 2 ^e adjointe en charge des finances propose de faire un virement de crédit de l’article 2131 (servant à mandater les investissements sur les bâtiments publics - 97 462 € votés au BP 2021) vers le 2051. Il convient donc de passer des écritures d’ordre pour apurer la situation, la décision modificative sera faite comme suit :

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20211127-41_2021-DE

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT DES CREDITS OUVERTS AVANT DM	DECISION MODIFICATIVE	MONTANT DES CREDITS OUVERTS APRES DM
20 immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires	500 €	+ 7000 €	7500 €
21 immobilisations corporelles	2131	Bâtiments publics	97 462 €	- 7000 €	90 462 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Adoption à l'unanimité la déclaration modificative

Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 27 novembre 2021

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,


Ludovic BAZOT

